

La recette de la pâte à modeler maison.

Bonne idée ! Quelle est la recette de la pâte à modeler maison ? Tous les bébés et jeunes enfants adorent faire de la pâte à modeler. Alors pourquoi pas la fabriquer soi-même pour une activité sans danger !

Suivez cette recette facile, économique et écologique ...

Les ingrédients :

- 1 verre de farine
- ½ verre de fécule de maïs
- 1 verre d'eau
- ½ verre de sel fin
- 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude
- 2 cuillères à soupe d'huile végétale (colza, olive...)
- Colorant(s) naturel (s) (ex : paprika, curry, jus de betterave, agile verte, cacao en poudre)

Recette :

- Dans une casserole, mélanger la farine, la fécule, le sel et le bicarbonate.
 - Diluer le colorant dans le verre d'eau.
 - Verser l'eau colorée dans la casserole, bien mélanger.
 - Ajouter 2 cuillères à soupe d'huile et mélanger à nouveau.
 - Cuire à feu moyen en remuant avec une cuillère en bois. Si des grumeaux apparaissent, pas de panique, c'est normal.
 - Poursuivre la cuisson jusqu'à l'obtention d'une pâte épaisse qui se décolle des bords.
 - Poser la pâte sur un plan de travail et attendre qu'elle refroidisse.
 - Malaxer jusqu'à l'obtention d'une boule homogène et lisse.
- Conservation :
- 3 mois dans un récipient fermé au réfrigérateur



Savoir plus

N°3



“ Le Journal des Assistants Maternels ”.

Les animatrices du Relais Assistants Maternels de la CCPV
vous reçoivent sur rendez-vous :
3, rue de la Paix à FORMERIE
03.44.04.53.90 ou 03.44.04.53.98
mtourneur@ccpv.fr ou mporet@ccpv.fr
www.picardieverte.com



La formation continue : “La petite enfance à la portée de tous”.



Le plan de formation est un dispositif qui vous permet soit de développer vos compétences, soit d'entreprendre une démarche de validation des acquis de l'expérience, afin d'obtenir par exemple le CAP petite enfance.

- Démarche à suivre pour engager une Validation des Acquis de l'Expérience :

- Pouvoir justifier d'au moins 1 an d'activité professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme envisagé.
- Remplir les deux livrets : livret 1 pour la recevabilité; et livret 2 pour la présentation de vos expériences professionnelles, support de votre entretien avec le jury.

L'accompagnement et la présentation à l'examen sont pris en charge par AGEFOS PME Il faut compter 6 mois entre votre première demande et la certification du diplôme.

Vous pouvez contacter le Relais Assistants Maternels pour informations.

Le calendrier des formations 2018 sera communiqué en décembre 2017.

- Modalités de départ en formation continue pour les assistants maternels :

- Etre agréé par le Conseil Départemental.
- Etre en activité.
- Obtenir l'accord d'un employeur de son choix pour pouvoir partir en formation, appelé « employeur facilitateur ».
- S'inscrire dans le cadre des propositions de formations selon deux possibilités :
 - sur le temps d'accueil des enfants
 - hors temps d'accueil des enfants, (exemple le samedi.)
- Vous disposez de 48 heures de formation par an entièrement financées par AGEFOS/PME.
- Choisir un module de formation, s'inscrire auprès de l'organisme de formation en envoyant le bulletin d'inscription, accompagné des justificatifs (copie de l'agrément en cours de validité, dernier bulletin de salaire Pajemploi, copies des pièces d'identité de l'employeur et de l'assistant maternel et RIB de « l'employeur facilitateur ») celui-ci recevra un virement correspondant à une allocation de formation, de vos frais de repas et kilométriques, qu'il reversera à l'employé ».



L'adaptation chez l'assistant maternel

Qu'est-ce que l'adaptation ?

La période d'adaptation est surtout un temps qui permet à l'enfant, sa famille et l'assistant maternel d'apprendre à se connaître.

Elle est une étape déterminante et indispensable pour l'accueil du jeune enfant.

Pourquoi faire une adaptation ?

Ce temps d'accompagnement vers la séparation permettra à l'accueil futur de se dérouler dans les meilleures conditions.



Qu'y-a-t-il en jeu sur la période d'adaptation ?

De cette adaptation mutuelle va dépendre l'épanouissement de l'enfant dans son nouveau milieu de vie.

Parce que le tout-petit est un être en construction, la manière dont il va être accueilli, dont il va être perçu aura des répercussions sur son état de bien-être.

Cette démarche a un intérêt non seulement pour l'enfant, mais aussi pour le parent, qui doit aussi apprendre à se séparer de son enfant.

Les parents prennent le temps de transmettre à la personne qui accueillera leur enfant ses habitudes de vie.

Ce sont des moments de rencontres, d'observation, de mise en confiance, d'échanges, de mise en place des règles de fonctionnement réciproques.

C'est pourquoi cette période doit être assez longue et commencer bien avant que l'enfant soit accueilli de manière régulière.